



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux administratifs

Question écrite n° 16959

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du tribunal administratif de Lyon. Au moment où nos concitoyens demandent plus et mieux de justice, en jugeant les affaires dans les délais raisonnables, et où un plan quinquennal pour la justice vient d'être adopté, il souhaite mettre en évidence l'urgence des moyens à apporter au tribunal administratif de Lyon. En effet, avant la mise en place de la nouvelle cité judiciaire dans le quartier de la Part-Dieu, le tribunal administratif partage ses locaux avec le conseil des prud'hommes. Les affaires les plus urgentes sont traitées dans un délai de trois à quatre mois, alors que les affaires en matière de contentieux fiscal peuvent attendre sept mois et près de 10 000 affaires sont en stock. Il lui demande s'il entend donner des moyens supplémentaires au tribunal administratif de Lyon et, notamment, s'il envisage la création d'une, voire de deux chambres supplémentaires, et dans quels délais.

Texte de la réponse

Comme l'ensemble des juridictions du premier degré, le tribunal administratif de Lyon a connu depuis cinq ans une croissance considérable du nombre des requêtes enregistrées, qui ont été multipliées par 5, et un alourdissement sensible des activités non juridictionnelles. Le nombre d'affaires jugées par magistrat est passé dans la même période de 140 à près de 220 par an. Pour faire face à cette évolution, les effectifs, tant de magistrats que des agents de greffe, ont été régulièrement renforcés : les effectifs moyens de magistrats sont, en particulier, passés de 14 à 21 de 1988 à 1993 et le ratio du nombre d'agents de greffe par rapport aux magistrats s'est considérablement amélioré. Malgré la stabilisation relative des requêtes enregistrées au cours du premier semestre de 1994, le stock d'affaires demeure préoccupant et justifie que, dans le cadre de la loi quinquennale sur la modernisation de la justice, de nouveaux renforts en magistrats soient attribués à la juridiction lyonnaise dont les équipements informatiques et bureautiques seront également fortement augmentés en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16959

Rubrique : Juridictions administratives

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3740

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5792